

Les naissances hors-province, Québec, 1972

Robert Maheu et Ezra Gabby

Année mondiale de la population
Volume 3, numéro 1, 1974

URI : id.erudit.org/iderudit/305774ar

DOI : [10.7202/305774ar](https://doi.org/10.7202/305774ar)

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Michel Amyot (rédacteur), Pierre Levasseur (rédacteur) and
Évelyne Lapierre-Adamcyk (rédactrice)

ISSN 0380-1713 (imprimé)
1925-3478 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Robert Maheu et Ezra Gabby "Les naissances hors-province,
Québec, 1972." *Bulletin de l'Association des démographes du
Québec* 31 (1974): 104–108. DOI : [10.7202/305774ar](https://doi.org/10.7202/305774ar)

Tous droits réservés © Association des démographes du
Québec, 1974

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services
d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous
pouvez consulter en ligne. [[https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-
dutilisation/](https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/)]

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université
de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour
mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

LES NAISSANCES HORS-PROVINCE, QUÉBEC, 1972

On appelle "naissance hors-province" la naissance d'un enfant né en dehors du Québec mais dont la mère était une résidente québécoise. Dans chaque province ou état américain, le Québec étant une exception, le système des "Vital Statistics" prévoit l'enregistrement des naissances qui se sont produites sur le territoire de la province ou de l'état. Par contre, en ce qui concerne les statistiques, les naissances sont réparties selon le lieu de résidence de la mère et non pas selon le lieu de l'évènement. Cette différence entre le système de collecte des données et le principe utilisé pour les statistiques cause plusieurs problèmes.

Théoriquement, tout fonctionne parfaitement. Chaque province communique à Statistique Canada les naissances qui se sont produites sur son territoire, et Statistique Canada les répartit selon la province de résidence. De plus, une entente prévoit que chaque province ou chaque état américain transmet à chaque province ou état concerné, des photocopies des formulaires concernant leurs résidents. Par conséquent, chaque province dispose de tous les renseignements requis pour produire des statistiques complètes selon le critère habituel, à savoir la résidence.

En pratique, les résultats ne sont pas toujours heureux. C'est ce que laisse voir l'étude que nous avons réalisée. Selon Statistique Canada, il y aurait eu 1,516 naissances vivantes hors-province pour le Québec en 1972 (tableau annexe, colonne a). Or les autres provinces (ou états américains) ne nous ont communiqué que 658 (1) photocopies de formulaires de naissance (colonne b), soit 4,3% des cas. C'est donc dire que le système d'échange d'information sur les non-résidents fonctionne assez mal. Si le Québec ne comptait que sur ce système, ses statistiques seraient fort incomplètes.

Heureusement, nous avons une autre source d'information. La collecte des données de base sur les naissances au Québec se fait selon le critère de la résidence. Considérons le cas assez fréquent d'une femme de Hull qui accouche à Ottawa; celle-ci fera possiblement baptiser son enfant dans sa paroisse de résidence à Hull; un formulaire d'enregistrement d'une naissance vivante sera alors transmis au Registre de la population. C'est ainsi que les fonctionnaires de l'état civil du Québec nous ont communiqué pour l'année 1972, 1,206 enregistrements de naissances vivantes ayant eu lieu ailleurs qu'au Québec (tableau annexe, colonne c).

(1) Sont comptées les photocopies reçues avant le mois de septembre 1973.

Nous avons donc deux sources d'information sur les naissances hors-province: les fonctionnaires de l'état civil du Québec et les responsables des autres provinces qui nous envoient des photocopies de formulaires sur nos résidents. Bien sûr, des déclarations sur certaines naissances nous sont communiquées par les deux sources. Un examen très minutieux des divers formulaires nous permet d'affirmer que 141 déclarations de naissance nous ont été transmises à la fois par une autre province et par un fonctionnaire de l'état civil du Québec (tableau annexe, colonne d).

A la colonne e, nous indiquons le nombre de naissances distinctes dont l'enregistrement nous a été communiqué, c'est-à-dire le total de nos deux sources moins le nombre de formulaires de naissance que nous avons reçus des deux sources à la fois. Nous avons donc entre les mains des déclarations concernant 1,723 naissances hors-province, soit 207 de plus que Statistique Canada.

On peut se demander combien nous aurions de déclarations concernant des naissances distinctes si les autres provinces (et les états américains) nous avaient communiqué 1,516 déclarations de naissance au lieu de 658. Il suffit d'additionner aux 1,516 naissances hors-province de Statistique Canada, les 1,206 naissances dont la déclaration nous a été transmise par les fonctionnaires de l'état civil puis de soustraire le nombre estimé de duplicatas entre ces deux sources. On peut raisonnablement affirmer que la fréquence des duplicatas serait alors la même que celle déjà connue (i.e. 141/658).

On obtient ainsi les résultats indiqués à la colonne f; il s'agit d'une estimation du nombre de naissances qui ont été enregistrées que ce soit au Québec ou ailleurs au Canada ou aux Etats-Unis. D'autre part, il est probable qu'un certain nombre de naissances n'aient été enregistrées ni par le Québec ni par les autres provinces. Il y a donc eu, au minimum, 2,392 naissances hors-province en 1972. Par conséquent, lorsqu'un bébé québécois naît dans une autre province, il y a de bonnes chances que sa naissance n'y soit pas enregistrée; si sa naissance y est enregistrée, il y a de bonnes chances pour que la copie de son enregistrement ne nous soit pas transmise.

Nous avons entre les mains deux formulaires différents pour 141 naissances (tableau annexe, colonne d), soit 141 formulaires québécois et 141 formulaires provenant d'autres provinces ou états. La tentation était grande de comparer les réponses données sur chaque série de formulaires. La meilleure façon de se débarrasser d'une tentation étant d'y succomber, nous sommes en mesure de présenter les résultats suivants: dans 25 couples de formulaires, sur 141, l'âge du père n'était pas le même; en ce qui concerne l'âge de la mère, nous avons noté 30 cas où les déclarations étaient différentes; nous avons aussi relevé 20 couples de formulaires où le nombre d'enfants nés vivants (i.e. le rang de naissance vivante) n'était pas le même. Du côté des variables biologiques, les différences de déclaration s'établissaient à 30 cas pour le poids à la naissance et à 87 cas pour la durée de gestation mesurée en semaines complètes.

Par conséquent, lorsqu'on pose deux fois la même question à une personne elle ne répond pas nécessairement deux fois de la même façon. C'était une chose de comparer un à un des formulaires provenant de deux sources différentes. Mais on peut aussi comparer les deux sources globalement. C'est ainsi que nous avons classé les 141 naissances de chaque source selon le groupe d'âge de la mère:

Naissances vivantes selon le groupe d'âge de la mère, pour les formulaires québécois et pour les formulaires hors-province.

Groupe d'âge de la mère	Formulaires québécois	Formulaires hors-province
15 - 19	9	10
20 - 24	48	44
25 - 29	48	49
30 - 34	24	23
35 - 39	11	11
40 - 44	1	1
45 & +	0	0
Inconnu	0	3
Total	141	141

Dans ce dernier tableau, les deux distributions étaient presque identiques. Il est de même pour les autres variables que nous avons examinées. Par conséquent, on peut conclure que les différences de déclaration ont tendance à s'annuler.

Cette étude se situait dans le cadre des études qualitatives entreprises au Registre de la population. Nous espérons, grâce à de telles études, en arriver à produire des statistiques complètes et valides.

Robert Maheu et Ezra Gabby
Division des études démographiques
Registre de la population
Ministère des Affaires sociales

TABLEAU ANNEXE

NAISSANCES HORS-PROVINCE SELON LE LIEU DE L'ÉVÉNEMENT, QUÉBEC, 1972

Lieu de naissance	Naissances selon Statis- tique Canada (tableau E2)	Formulaires de naissances reçus des autres pro- vinces	Naissances enregistrées au Québec	Duplicatas entre les co- lonnes b et c	Nombre de naissances prouvées par nos livres	Estimation du nombre minimum de naissances
	a	b	c	d	e (ou e = b+c-d)	f (ou f = c+a-a(d/b))
Ontario	1,336	592	957	122	1,427	2,018
Nouveau-Brunswick	153	49	132	14	167	241
Terre-Neuve	5	0	13	0	13	(13)
Ile-du-Prince-Édouard	4	3	4	2	5	5
Nouvelle-Écosse	3	2	8	0	10	11
Manitoba	1	1	4	0	5	5
Saskatchewan	0	0	1	0	1	(1)
Alberta	0	0	4	0	4	(4)
Colombie-Britannique	4	2	8	0	10	12
Yukon	0	0	0	0	0	(0)
Territoires du Nord-Ouest	0	0	1	0	1	(1)
sous-total	1,506	649	1,132	138	1,643	2,311
Etats-Unis	10	9	36	3	42	43
sous-total	1,516	658	1,168	141	1,685	2,354
Reste du monde	0	0	38	0	38	(38)
Total	1,516	658	1,206	141	1,723	2,392